



Solde de tout compte pas reçu

Par **christopherbar**, le **06/04/2009** à **15:37**

Bonjour,

J'ai signer une rupture conventionnel et mon contrat c'est fini au mois de mars dernier. Malheureusement, je suis tombé malade et j'ai dû m'arrêter avant la fin du contrat. Selon une rumeur (non officielle) mon employeur aurait affirmer que je suis parti sans aucun motif, alors que j'ai bien envoyer et téléphoner pour prévenir de mon arret maladie. Je sais que c'est encore un moyen de pression, mais cela fait plusieurs jours que je les appeller pour leur expliquer que j'étais bien arrêter et que ma cpam a bien reçu et traiter mes arrêts maladie, cependant ils leur manque l'attestation de salaire de mon employeur, qu'ils non pas envoyer sinon je n'aurais aucun remboursement.

mon contrat c est fini fin mars, personne ne m'a rapeller pour les documents de solde de tout compte

Que puis je faire car à ce jour, je n'ai aucun document, ni pour mes remboursements, ni solde de tout compte et le document a remettre aux assedic pour mes démarches pour plus tard.

Quel est le délai pour que l'employeur doit me remettre les papiers et puis je leur demander e me les envoyer par courrier car je ne souhaite pas y retourner.

Si mon employeur ne m'envoie aucun document, a qui dois je m'adresser?
Merci pour votre aide

Par **milou**, le **06/04/2009** à **16:35**

Bonjour,

commencez par envoyer une lettre recommandée avec AR à votre ex employeur pour lui rappeler son obligation de vous délivrer votre solde de tout compte, votre certificat de travail et votre attestation ASSEDIC. Précisez dans ce courrier que si vous n'avez pas de nouvelles dans les meilleurs délais vous vous verrez dans l'obligation de saisir le Conseil de prud'hommes et de prévenir l'inspection du travail.

Cordialement